

**FORMATION
CONTINUE**

NOR : MEN19601278N
RLR : 112-0

NOTE DE SERVICE N° 96-194
DU 15-7-1996

MEN
DLC BS

Missions et organisation pédagogique des centres académiques de formation continue

■ Les missions des centres académiques de formation continue (CAFOC) ont été définies par la circulaire n° 75-232 du 7 juillet 1975.

En vingt ans de développement, la formation continue des adultes a été fortement sollicitée pour accompagner les mutations industrielles et sociales. Le champ d'intervention des délégués académiques à la formation continue s'est largement étendu, entraînant une extension de fait des domaines d'activité des CAFOC.

Aujourd'hui, le CAFOC est repéré, tant à l'intérieur du réseau académique de la formation (initiale et continue), qu'à l'extérieur, auprès des clients et partenaires, par son offre de formation et de compétences qui constituent autant de réponses à des demandes de formation, d'ingénierie de la formation, de conseil ou d'expertise.

La présente circulaire tient compte de ces évolutions. Elle se substitue à la circulaire n° 75-232 du 7 juillet 1975.

Le CAFOC, service pédagogique de la délégation académique à la formation continue sous l'autorité du DAFCO, est animé par un

conseiller en formation continue qui prend le titre de directeur des études. Ce collaborateur est nommé par le recteur sur proposition du DAFCO.

Le directeur des études du CAFOC est responsable de la préparation et de l'exécution du programme annuel d'activité du CAFOC sur la base des orientations fixées par le DAFCO en application de la politique académique.

Il s'appuie sur une équipe pédagogique et fait appel pour l'exécution des missions définies ci-dessous aux moyens existants dans l'académie ou hors de celle-ci.

Le CAFOC se voit confier trois missions :

- la formation des personnels,
- l'ingénierie en formation d'adultes,
- l'appui temporaire et spécifique à des actions académiques.

I - LA FORMATION DES PERSONNELS

I.1 Cette mission déjà assignée en 1975 est réaffirmée

- le CAFOC assure, seul ou en liaison avec les CAFOC d'autres académies, la formation initiale et continue des conseillers en formation continue.

- le CAFOC assure la formation des personnels qui interviennent, à des titres divers, au sein du

réseau académique de la formation des adultes.
- le CAFOC participe au développement du professionnalisme des présidents, chefs d'établissement, agents comptables, gestionnaires, personnels administratifs des Greta.

À ce titre il contribue aux échanges entre la formation initiale et la formation continue et ses interventions s'inscrivent dans le dispositif général de formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN, IUFM, CAFA).

1.2 Par convention avec des organismes publics ou privés, le CAFOC peut intervenir pour assurer la formation des personnels extérieurs à l'éducation nationale exerçant en formation d'adultes : formateurs, tuteurs, conseillers en formation, responsables de formation...

II - L'INGÉNIERIE EN FORMATION D'ADULTES

Les actions de formation d'adultes nécessitent aujourd'hui la mise en œuvre d'un ensemble d'activités que l'on peut regrouper sous le terme d'ingénierie de la formation.

L'ingénierie de la formation comprend l'analyse des besoins de formation, la conception du projet de formation, la coordination et le contrôle de la mise en œuvre et l'évaluation des effets de la formation.

Pour certaines actions, les Greta sont à même d'assurer l'ingénierie nécessaire, pour d'autres, nécessitant par exemple un niveau d'expertise plus élaboré, ou une indépendance plus grande par rapport à l'action, l'échelon académique doit être à même de prendre le relais, et dans certains cas d'anticiper la demande.

Les activités d'ingénierie de la formation, relevant du niveau académique sont du ressort du CAFOC. Elles peuvent être regroupées en trois champs :

II.1 Le conseil en formation

- En interne, le CAFOC peut être sollicité pour réaliser des prestations de diagnostic, d'expertise, d'audit dans les Greta afin de contribuer à leur développement. Il met ainsi à la disposition des Greta sa connaissance des dispositifs de formation et son expérience acquise dans le domaine de l'ingénierie de formation.

- En externe, le CAFOC peut intervenir auprès des entreprises publiques ou privées, des collectivités territoriales, afin d'élaborer des projets de formation à partir d'une analyse de leurs besoins.

II.2 L'ingénierie pédagogique

L'ingénierie pédagogique comprend l'élaboration des méthodes et des contenus de formation à partir d'un projet défini par un cahier des charges. En matière de conception et de réalisation d'outils pédagogiques, le CAFOC est pilote académique de la production des Greta. Son rôle est celui d'expert en liaison avec les corps d'inspection, d'éditeur et de diffuseur. Il assure l'animation de la politique de développement des centres de ressources mis en place par les Greta.

II.3 La recherche développement

Sur des activités en devenir, sur des projets régionaux, nationaux ou internationaux, le CAFOC doit assurer toute la partie conceptuelle, de l'étude de faisabilité à la conception détaillée. Il a donc ici, vocation à être un laboratoire des innovations pédagogiques au service des Greta, afin de faciliter l'adaptation de leur offre de formation aux besoins nouveaux.

III - L'APPUI TEMPORAIRE ET SPÉCIFIQUE À DES ACTIONS ACADÉMIQUES

En tant que service pédagogique de la DAF-CO, le CAFOC peut se voir confier par le recteur des missions temporaires et spécifiques.

Il peut concourir à des missions d'animation dans le cadre des échanges entre la formation continue et la formation initiale.

Il peut aussi servir de support à des dispositifs particuliers en réponse à des besoins internes et des demandes externes.

Ces activités doivent alors être le prolongement des deux missions précédentes.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des lycées et collèges
Alain BOISSINOT